

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

# Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

---

## Déclaration du groupe de la CFTC

L'augmentation dramatique du chômage de longue durée supérieure à plus de 50 % en 5 ans est une situation qui ne peut perdurer. La proposition de loi concernant l'expérimentation « territoires zéro chômage de longue durée » est une bonne chose pour le groupe de la CFTC. Elle nécessite néanmoins de la prudence et de la rigueur tant dans sa mise en place, que dans l'utilisation des fonds qui vont soutenir cette opération.

La CFTC soutient particulièrement plusieurs propositions :

- une progression de l'expérimentation par palier avant un élargissement puis une généralisation ;
- une évaluation à chaque étape. Dans ce cadre, le projet de création d'un outil d'évaluation est primordial.
- une étude approfondie des ressources financières affectée à cette expérimentation. Ces ressources relèvent de la responsabilité de l'État qui doit y adjoindre une enveloppe spécifique. Celle-ci ne peut résulter d'un détricotage d'autres processus financiers en faveur des chômeurs.

Toutefois, pour que les territoires concernés soient pleinement partie prenante, il est nécessaire que les collectivités participent au financement.

Notre groupe soutient également l'expérimentation au plus près des territoires qui réunit les entreprises qui s'engagent, les collectivités territoriales, pôle emploi et les associations qui accompagnent les chômeurs de longue durée. En effet ces dernières pourront aider à cibler les personnes et les entreprises qui seront concernées par ce dispositif. La publicité sur cette expérimentation dans les territoires concernés représente un élément de sa pleine réussite.

Enfin, proposer aux personnes un contrat à durée indéterminée adapté à leurs compétences, rémunéré au moins au Smic horaire et à temps choisi doit faire l'objet d'un véritable engagement. Cela permettra aux personnes concernées de voir le spectre de fin de contrat s'éloigner et leur donnera la possibilité de bâtir un projet d'avenir.

La CFTC soutient pleinement l'idée que les entreprises qui entreront dans le dispositif fassent partie du monde industriel ou marchand et s'engagent à former ces nouveaux embauchés afin de réactiver les compétences repérées.

La CFTC est favorable à l'expérimentation dans les cadres indiqués et a voté l'avis.